

Le 24 mars 2025 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents : M. Hervé JAVELLE, M. Jérôme DROUET, Mme Célia DUMAS, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Procurations : M. Hervé JAVELLE à M. Philippe BONNEFOND, M. Jérôme DROUET à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Célia DUMAS à M. Patrick BOUCHET, M. Jean-François MONTMARTIN à M. Pierre CLAVEL, Mme Clémence SABAUT à M. Sébastien FAUST, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Caroline ZANDER

OBJET : SIEL TE divers travaux éclairage 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des Divers travaux d'éclairage en 2025.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

DETAILS	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune	Participation SEM
Divers travaux éclairage 2025	14 000 €	98%	13 720 €	0 €
TOTAL	14 000 €		13 720€	0 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

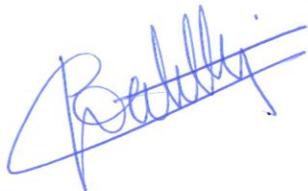
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, M. Jean-Nicolas JOUVE ne prenant pas part au vote :

- **DE PRENDRE ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Divers travaux éclairage 2025" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution
- **PRENDRE ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole
- **D'APPROUVER** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **DE PRENDRE ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- **D'AMORTIR** comptablement ce fonds de concours en 15 années
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait à la Fouillouse, le 24 mars 2025

La secrétaire de séance,
Caroline ZANDER



Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250324-21-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025